



PARLEMENT JURASSIEN  
GROUPE SOCIALISTE

**Restructuration du réseau postal : quelle action gouvernementale ?**

En fin d'année dernière, La Poste a annoncé la fermeture de 500 à 600 offices de poste d'ici 2020, 1'200 collaboratrices et collaborateurs seraient concernés. Il convient toutefois de relever un changement majeur dans la stratégie de La Poste par rapport à de précédentes réorganisations : elle compte désormais associer les Gouvernements cantonaux à ses démarches. Le Président du conseil d'administration, Urs Schwaller, a d'ailleurs indiqué que des discussions ont eu lieu ou auront prochainement lieu dans les cantons.

Plus récemment, le syndicat des médias et de la communication, Syndicom, a publié une carte des probables fermetures d'offices dans le canton du Jura. Ceci en se basant sur les possibilités offertes par la loi fédérale sur la poste ainsi que de l'ordonnance qui en découle. L'ampleur des fermetures éventuelles a de quoi surprendre et inquiéter : sur les 31 offices existants, 27 seraient potentiellement menacés.

La Poste propose souvent des solutions alternatives et notamment l'ouverture d'agences postales dans des commerces de proximité. Une telle offre ne remplace pas un office de poste classique. En effet, les agences postales ne peuvent effectuer ni remboursements, ni versements en espèces supérieurs à CHF 500.-, ni remettre des actes judiciaires ou de poursuites. L'ouverture de comptes postaux n'est pas davantage possible. Il en va de même pour les envois en masse pour des clients commerciaux ou des associations, les envois Promopost ou les envois non adressés.

Il convient aussi d'avoir à l'esprit que toute fermeture d'offices de poste se solde par la perte d'emplois qualifiés qui ne sont pas ou que partiellement compensés par La Poste. L'aspect de la confidentialité quant aux diverses transactions est également essentiel. Si le personnel de La Poste a un devoir de réserve et est lié au secret professionnel, ce n'est pas le cas dans les agences postales (épicerie, boulangerie, etc.). Enfin, en cas de fermeture des commerces accueillant l'agence postale, c'est la présence physique même du géant jaune qui n'est plus assurée. A l'heure où les petits commerces ont de la peine à survivre, cela interpelle.

Enfin, il faut encore relever que le Conseil fédéral vient de publier un rapport concernant l'évaluation de la législation postale dans lequel il est notamment indiqué que « *les cantons et les communes doivent à l'avenir être plus fortement impliqués dans le développement du réseau. En sus des critères légaux relatifs à l'accessibilité, il sera désormais également tenu compte de critères et besoins régionaux* ». Lors d'un premier examen du rapport, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a également estimé qu'il était indispensable de définir des critères transparents pour l'avenir et une communication qui mette l'accent sur le client avant tout nouveau changement. La possibilité de légiférer en la matière est en cours de discussion.

Fort de ces constats et de ces perspectives, il est impératif que le Gouvernement, qui est un acteur à part entière dans ce dossier, nous indique comment il apprécie la situation et quel rôle il entend jouer à court et moyen terme.

**Par conséquent, le Gouvernement est invité à répondre aux questions suivantes :**






- 1) **Le Gouvernement a-t-il eu des entretiens avec La Poste concernant la restructuration annoncée en automne dernier ? Cas échéant, peut-il nous indiquer l'ampleur des fermetures prévues ou des transformations d'office en agence postale ?**
- 2) **Quelles actions compte-t-il entreprendre afin d'assurer le maintien d'un service public postal de qualité ainsi que les emplois qui y sont liés ?**
- 3) **Le Gouvernement partage-t-il la position du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), soit l'introduction d'un moratoire au niveau de la restructuration du réseau postal jusqu'à ce que les dispositions législatives fédérales aient été adaptées ?**
- 4) **Par ailleurs, le Gouvernement a-t-il déjà entrepris des discussions avec d'autres cantons également touchés par la réorganisation du réseau postal ? Si non, est-il disposé à le faire ?**
- 5) **De quelle manière le Gouvernement va-t-il appuyer les communes dans leurs démarches lors de l'annonce de fermetures ?**
- 6) **Face aux probables fermetures à venir, le Gouvernement est-il disposé à préciser les éventuelles mesures compensatoires discutées avec la Poste ? En effet, la Poste a par exemple la possibilité de soutenir financièrement des start-up régionales.**
- 7) **Enfin, le Gouvernement a-t-il prévu de rencontrer les syndicats concernés ?**

Je remercie le Gouvernement de ses réponses.

Le responsable :

  
Raphaël Ciochi

Delémont, le 1<sup>er</sup> février 2017

  
  
N. Baugman  
  
R. Lieber  
  
P. Brun  
  
M. Müller  
